



REUNION DU COMITE SYNDICAL
DU 28 MARS 2024
COMPTE-RENDU

Présents : voir liste jointe.

Participaient à la réunion :

- Monsieur MIALON, responsable technique SBL,
- Madame TOURGON, responsable administrative SBL,
- Monsieur LACAZE, Semerap.

Quorum : 45

Nombre de présents : 45

Nombre de voix exprimées (présents + pouvoirs) : 50

Introduction du Président :

Monsieur le Président remercie les membres présents. Le quorum étant atteint, le comité peut délibérer.

Désignation d'un secrétaire de séance : Amalia QUINTON

Monsieur le Président souhaite dire un mot concernant le mail envoyé par Madame Duporges. Il précise qu'aucune réponse n'a été faite pour le moment pour éviter les polémiques.

1^{ère} chose : le fichier des adresses mail des délégués n'appartient qu'au Syndicat et il faudrait au moins demander l'accord avant de l'utiliser, d'autant plus qu'il n'y avait pas que les délégués, mais également les communautés de communes dans la liste. Chaque délégué a donné son accord pour l'utilisation de son adresse mail dans le cadre du fonctionnement du SBL, mais pas pour une utilisation par tous les délégués.

Concernant le contenu du message, Madame Duporges a préféré ne pas intervenir en fin de réunion car il était trop tard et que cela faisait déjà plus de 2h30 que la réunion était commencée. Il n'y a pas eu de prise de rendez-vous avec le Président.

Elle signale que le point Semerap devrait être en point n° 1 de l'ordre du jour. Monsieur le Président rappelle que les délégués sont ici pour prendre des décisions pour le SBL, pas pour parler de la Semerap. Un des problèmes du SBL est la Semerap, mais on ne vient pas ici que pour parler en priorité de Semerap.

Concernant le point sur le déficit 2023, Monsieur le Président n'a jamais caché le fait qu'il serait d'environ 1M€. Le prévisionnel 2024-2025 a été fait à l'époque où on a voté les 12 €. Ils étaient très mauvais. Avec les 12 €, ça devrait être mieux.

Par rapport à la prime, la Semerap est dotée de délégués syndicaux, et il faut négocier avec eux des conventions pour modifier les accords d'entreprise. Aujourd'hui, il y a une dénonciation de certains accords. La prime n'est pas rentrée dedans car les syndicats ne sont pas d'accord pour revenir dessus.

Monsieur le Président va contacter Madame Duporges et lui faire une réponse.

M. MACIAN : Ce qui est étonnant, c'est le montant des primes. Va-t-il perdurer ? Il faut l'accord des syndicats pour casser l'accord et faire un nouvel accord. C'est 650 000 € de primes par an. Le SBL a donné 400 000 €. Il faudra encore que les syndicats épongent dans les années à venir pour que les salariés gardent leurs primes.

Monsieur le Président : un effort a été fait pour diminuer la masse salariale de près d'1M€. Mais aucun plan social n'a été fait, donc ce sont des départs volontaires. C'est une mesure qui a été subie. La direction n'a proposé aucune autre solution pour baisser les charges ou augmenter les produits. La seule solution proposée est faire payer les syndicats. Aujourd'hui, on a prévu la révocation du directeur.

Mme QUINTON : que les syndicats ne souhaitent pas casser les accords, cela peut se comprendre, mais quand on voit l'échéance arriver avec un risque de plan social et un réel danger pour les salariés, on devrait pouvoir négocier et éviter d'aller dans le mur.

Monsieur le Président : en tant que Président, le syndicat fonctionne bien car l'exploitant travaille bien sur le terrain. Si la Semerap ferme demain, le syndicat ne peut pas faire face. On va écrire aux autres syndicats pour envisager le pire et trouver des solutions alternatives.

M. MACIAN : ce n'est pas une critique par rapport au travail de la Semerap. Personne ne veut que Semerap arrête mais avec ces chiffres, elle va droit dans le mur, donc qu'est ce qui est fait pour éviter cela ? On reste vigilants là-dessus.

M. TISSERAND : la manière dont ont été repris les propos de Mme Duporges était laconique. Il faut citer tout le discours porté pour que tout le monde soit au courant. Il comprend sa réaction. Il y a eu une gestion désastreuse de la Semerap, et de ce fait, il y a un vrai risque pour les élus du Conseil d'Administration de la Semerap. C'est la première fois qu'on entend un discours viril par rapport à la situation de la Semerap. Il va y avoir 8M € de créances qui vont être abandonnées. Il faut vraiment un électrochoc car on est au bord de la faillite.

Monsieur le Président : à la Semerap, à chaque fois qu'on prend un nouveau sujet, il y a un problème. Mais ce n'est pas de la faute de ceux qui sont sur le terrain.

M. BLANCHARD : est-ce que le modèle économique de la Semerap est viable ?

Monsieur le Président : selon les conclusions du cabinet d'études Sécafi, la Semerap est 34 % moins cher que les autres sociétés. En 2016, toutes les heures ont été faites sur Sioule et Morge, et sur le SBL seulement 15 000 h sur les 30 000 h prévues au contrat. On a continué à creuser le déficit. Aujourd'hui, il y a un nouveau contrat RLV, et les agents sur le terrain ne peuvent pas y répondre. Donc il faudrait embaucher, et ce sont des contrats à court terme.

M. DURIF : lors du dernier comité, le discours était « on doit sauver le soldat Semerap à tout prix ». Le discours actuel, on l'a déjà eu l'an dernier et rien n'a été fait. Il est d'accord avec le Président sur la forme du message, mais Mme Duporges a tout à fait raison sur le fond.

M. BEAL : il faudrait un audit sur la totalité des employés de la Semerap. On va avoir des surprises. Depuis 25 ans, la société perd de l'argent, donc il y a aussi un problème de personnel.

Monsieur le Président : l'audit est lancé sur les postes à responsabilité, et sur la comptabilité. On aura une réponse fin mai.

Monsieur le Président passe à l'ordre du jour.

1. Approbation du compte rendu du comité du 15 février 2024

Observations :

M. DURIF : la conclusion apportée par Mme Duporges n'a pas été retranscrite convenablement.

VOTE :

POUR : 48

CONTRE : 1 (M. Durif)

ABSTENTIONS : 1 (M. Tisserand)

2. Tableau récapitulatif des derniers marchés attribués et décisions prises en bureau

Nature des travaux	Communes	Lieux	Entreprise retenue	Montant HT
Renouvellement réseau	AULNAT	Avenue Pierre de Coubertin	SCAM	53 345,29 € €

Observations :

Aucune observation

3. BUDGET EAU :

• COMPTE DE GESTION 2023

Les résultats du **compte de gestion 2023** dressé par la perception pour l'exercice 2023 du budget principal « eau » sont identiques au compte administratif du Syndicat.

Observations :

Aucune observation

VOTE :

POUR : 50

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

• COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Le **compte administratif** du budget « eau » 2023 a été présenté en séance.

Les résultats sont les suivants :

	RESULTAT CA 2022	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	RESTES A REALISER 2023	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	- 635 000.21 €		- 1586 699.57 €	2021 821.75 € 169 111.94 €	-1852 709.81 €	- 4074 409.59 €
FONCT	4613 722.56 €	3258 928.69 €	2832 514.24 €			4187 308.11 €

Observations :

Mme DELARBRE : pourquoi n'a-t-on pas eu la subvention de l'Agence de l'Eau ?

Monsieur le Président : cette subvention concerne le Contrat Territorial, qui est en stand-by depuis presque un an, donc pour le moment on n'a pas pu continuer. On attend les directives des services de l'Etat. Le problème vient de la Chambre d'agriculture qui ne veut pas faire les actions.

M. TISSERAND : quel est le montant de l'encourt des emprunts ?

Monsieur le Président : on n'a pas le montant exact, mais il sera donné dans le compte-rendu. On est à 9.5 mois pour rembourser l'emprunt.

EAU

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Frais TTC	Commissions TTC	Capital restant dû
2024	308 264.46 €	76 898.31 €	231 366.15 €	0.00 €	0.00 €	3 568 590.93 €

ASSAINISSEMENT BASSE LIMAGNE

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Frais TTC	Commissions TTC	Capital restant dû
2024	123 870.25 €	24 250.33 €	99 619.92 €	0.00 €	0.00 €	1 561 765.96 €

Monsieur le Président sort de la salle.

Monsieur DAUPHANT, 1^{er} vice-président, fait voter le Compte Administratif 2024

VOTE :

POUR : 50

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

- AFFECTATION DU RESULTAT 2023**

L'affectation du résultat 2023 est prévue comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	4187 308.11 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	4074 409.59 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	112 898.52 €
Total affecté au c/ 1068 :	4074 409.59 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Observations :

Aucune observation

VOTE :

POUR : 50

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

- BUDGET PRIMITIF 2024**

Le budget primitif EAU 2024 s'équilibre :

- En exploitation à : **4 986 659,26 €**,
- En investissement à : **12 547 910,08 € (avec les RAR 2023)**.

Observations :

Aucune observation

VOTE :

POUR : 50

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

4. BUDGET SPANC :

- COMPTE DE GESTION 2023**

Les résultats du **compte de gestion 2023** dressé par la perception pour l'exercice 2023 du budget annexe « SPANC » sont identiques au compte administratif du Syndicat.

Observations :

Aucune observation

VOTE :

POUR : 50

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

- **COMPTE ADMINISTRATIF 2023**

Le **compte administratif** du budget annexe « SPANC » 2023 est présenté en séance.

Observations :

Aucune observation

Monsieur le Président sort de la salle.

Monsieur DAUPHANT, 1^{er} vice-président, fait voter le Compte Administratif 2024

VOTE :

POUR : 50

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

- **AFFECTATION DU RESULTAT 2023**

L'affectation du résultat 2023 est prévue comme suit :

- Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) : **11 907,68 €**

Observations :

Aucune observation

VOTE :

POUR : 50

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

- **BUDGET PRIMITIF 2024**

Le budget primitif SPANC 2024 s'équilibre :

- En exploitation à : **16 407,68 €**

Observations :

Aucune observation

VOTE :

POUR : 50

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

5. BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF :

• BUDGET PRIMITIF 2024

Le budget primitif ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2024 s'équilibre :

- En exploitation à : **211 800 €**,
- En investissement à : **569 751,12 €**.

Observations :

M. TISSERAND : il est normal que la commune soit associée aux décisions prises, car ce sont bien les communes qui sont concernées. Il est normal que ce soient les communes qui décident de ce qui va être fait sur leur territoire.

M. DAUPHANT : il y a certains secteurs où on n'aura pas le choix car il y aura des choses imposées au niveau environnemental.

Monsieur le Président : pour l'eau, on a toujours interrogé les communes pour savoir quels sont leurs projets.

VOTE :

POUR : 49

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 1 (M. Tisserand)

6. SUBVENTION A L'ASSOCIATION DU PERSONNEL ET AUX ASSOCIATIONS HUMANITAIRES :

Il est proposé de renouveler le versement de la participation du Syndicat, sous forme de subvention annuelle :

- A l'association du personnel des syndicats, pour un montant de **1 000 €**.
- A l'association ALJEED (création de forage à Bikogo au Cameroun) pour un montant de **10 000 €**, et à l'association H2O sans frontières pour un montant de **3 500 €**.

Observations :

Aucune observation

VOTE :

POUR : 50

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

7. CONVENTION DE FINANCEMENT ENTRE SMEA BASSE LIMAGNE ET SIAEP RIVE GAUCHE DE LA DORE

Les Syndicats de Basse Limagne et de Rive Gauche de la Dore ont missionné la FREDON pour assurer la continuité du suivi qualité des eaux brutes vis-à-vis des produits phytosanitaires et nitrates en 2024 sur 3 stations situées sur l'aire d'alimentation de captage prioritaire des Cotilles à pont du Château.

La prestation comprend 12 prélèvements réalisés selon le planning suivant :

Ref. station	Nom	Mi-Avril	Mi-Juin	Mi-October	Mi-Décembre
04427010	Ruisseau de la Gerbouille - Vertaizon (Chignat)	1	1	1	1
06945X0360/PZ-BSS001TCVQ	Piezo "Pont-du-Château"	1	1	1	1
BSS004GLHT	Piezo RGD entre puits et cultures - Pont-du-Château	1	1	1	1

La FREDON aura en charge la réalisation des prélèvements (incluant mesures in-situ : Température, pH, Conductivité, Oxygène dissous) et la transmission de l'ensemble des échantillons au laboratoire d'analyse.

Le montant de cette action en 2024 s'élève à **6003,06 € TTC**.

Le reste à charge pour chaque collectivité est réparti comme suit (annexe 6) :

- **70 % pour le SMEA de la Basse Limagne**
- **30 % pour le SIAEP Rive Gauche de la Dore.**

Observations :

Aucune observation

VOTE :

POUR : 50

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

8. POINT TRAVAUX RESERVOIR DES MAUVAISES

Présentation d'une vidéo du chantier de réhabilitation du réservoir des Mauvaises.

Observations :

Aucune observation

9. MODIFICATION DE L'ADHESION A L'ADIT 63

Le syndicat est adhérent à l'ADIT depuis le 15 décembre 2022 au tarif de 0.1 € par habitant pour les services numérique. La prise de compétence de l'assainissement collectif de la commune de Maringues avec le recours au SATEA nécessite une modification de votre adhésion à l'ADIT.

Le Syndicat doit modifier son adhésion de la manière suivante :

- 1- Adhésion à 0.2 € par habitant par an à l'ADIT afin de pouvoir bénéficier du SATEA pour la commune de Maringues et des offres complémentaires (numérique et RGPD). Cette adhésion est plafonnée à 3 000 € HT, **3600 € TTC**.
- 2- Concernant la prestation SATEA, elle s'élève à **1 600 €** puisque la commune de Maringues possède 2 STEU (une d'une capacité de 490 EH (Maringues Côte Rouge) et une d'une capacité > 2000 (Maringues Bourg)). Le tarif pour la station de capacité la plus importante est pris en compte.
- 3- Cette adhésion nous permet de continuer de bénéficier des services numérique (ainsi que de l'offre RGPD/désignation d'un DPO). A ce jour, nous bénéficions de ce service pour le site internet et le nom de domaine pour un montant de 324 € TTC pour l'année.

Montant total annuel (adhésion ADIT + SATEA + NUMERIQUE) = 5 524 €.

- 4- Si vous souhaitez adhérer au RGPD avec la désignation à la CNIL d'un DPO, ce service est ensuite facturé au nombre de traitement de données de votre syndicat. La première année, le nombre de traitements de données sera entre 1 à 20 traitements, soit 30h x 50 € = **1500 € HT, 1 800 € TTC**.

Montant total annuel (ADIT + SATEA + NUMERIQUE + RGPD) = 7 324 €.

Le Syndicat doit délibérer pour modifier son niveau d'adhésion.

Observations :

Aucune observation

VOTE :

POUR : 50

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

10. MODIFICATION DE LA PARTICIPATION EMPLOYEUR AUX MUTUELLES SANTE ET PREVOYANCE

Jusqu'ici, la participation du Syndicat sur les mutuelles santé et prévoyance des agents était de 15 €, sur présentation d'un justificatif d'adhésion à une mutuelle labellisée.

Il est proposé de modifier cette participation pour l'augmenter légèrement, et la moduler en fonction de la situation des agents.

La proposition faite par le Syndicat a été validée à l'unanimité par le CST du Centre de Gestion lors de sa réunion du 12 mars 2024.

Il est donc proposé au Comité :

- De retenir la procédure dite de labellisation,

- Dans un but d'intérêt social, de moduler la participation du Syndicat, en prenant en compte le revenu des agents et, le cas échéant, leur situation familiale.

En application des critères retenus, le montant *mensuel* de la participation est fixé comme suit :

<i>SANTE</i>	<i>Forfait Proposé (€)</i>
<i>1 personne</i>	<i>15</i>
<i>1 couple</i>	<i>17</i>
<i>1 couple + 1 enfant</i>	<i>19</i>
<i>1 couple + 2 enfants et +</i>	<i>21</i>
<i>1 personne + 1 enfant</i>	<i>23</i>
<i>1 personne + 2 enfants et +</i>	<i>25</i>

<i>PREVOYANCE TBI annuel (€)</i>	<i>Forfait Proposé (€)</i>
<i>Entre 0 et 20 000 €</i>	<i>25</i>
<i>Entre 20 001 et 25 000 €</i>	<i>23</i>
<i>Entre 25 001 et 30 000 €</i>	<i>21</i>
<i>Entre 30 001 et 40 000 €</i>	<i>19</i>
<i>40 001 et 50 000 €</i>	<i>17</i>
<i>> 50 000 €</i>	<i>15</i>

- De participer financièrement aux seules garanties labellisées, comme le prévoit la réglementation, sur présentation d'une attestation d'adhésion de l'agent, puis de verser directement le montant de la participation à l'agent,
- D'inscrire les crédits nécessaires aux budgets des exercices correspondants.

Observations :

Aucune observation

VOTE :

POUR : 50

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

11. QUESTIONS DIVERSES

Mme BLANZAT : quel est le réservoir récemment repeint par le SBL qui est passé dans le journal la Montagne ?

Monsieur le Président : Il s'agit du château d'eau de Gerzat sur lequel nous avons fait une fresque.



L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 21h00.

Compte-rendu adopté lors de la réunion du comité syndical du26 juin..... 2024

VOTE :

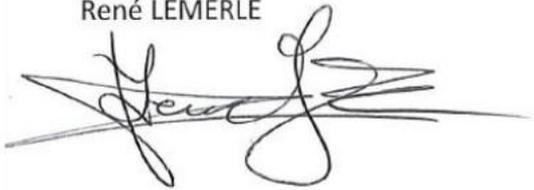
POUR : 31

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

A JOZE, le26/06/2024.....

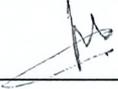
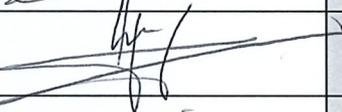
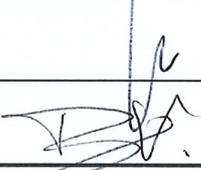
Le président,
René LEMERLE



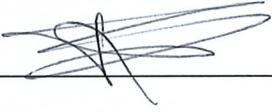
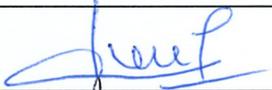
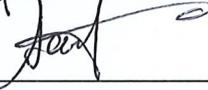
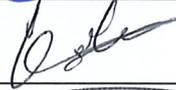
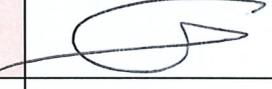
Le secrétaire de séance,



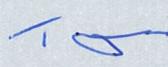
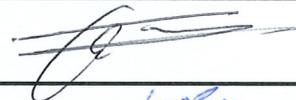
COMPETENCE EAU

COMMUNE / EPCI	Titulaire / Suppléant	NOM	Prénom	SIGNATURE	POUVOIRS (indiquer le nom de la personne qui a le pouvoir)
CLERMONT AUVERGNE METROPOLE	T	BANNIER	Dominique		
	T	BONNARD	Serge		
	T	CARDONA	Nathalie		
	T	CARMIER	François		
	T	DALLERY	Christophe		
	T	FLOQUET	Roger		
	T	LAPLANCHE	Lionel		
	T	LEVI ALVARES	Luc		
	T	MACIAN	Aurélio		
	T	MARQUIE	Dominique		N. NEUST
	T	NEUVY	Flavien		
	T	PRADIER	Eric	excuse	
	T	ROCHON	Valérie		
	T	RUET	Jean-Pierre		
	T	VILLEBRUN	Bernard		

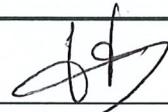
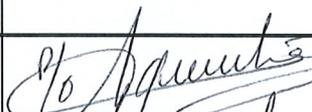
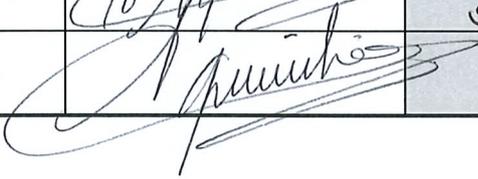
COMPETENCE EAU

COMMUNE / EPCI	Titulaire / Suppléant	NOM	Prénom	SIGNATURE	POUVOIRS (indiquer le nom de la personne qui a le pouvoir)
ENTRE DORE ET ALLIER	T	BEAL	Philippe		
	T	BLANC	Didier		
	T	BOUCHERAS	Alain		
	T	DUCHALET	David		
	T	DUCHER	Franck		
	T	DUPORGES	Myriam		
	T	DURIF	Roland		
	T	MOUTON	Romain		
	T	SANTUZ	François		
	T	VAISSAIRE	Gaëtan	excuse	
PLAINE LIMAGNE	T	AUDIGIER	Sébastien		
	T	DAUPHANT	Guillaume		
	T	FAYET	Pierre		
	T	GIBOIN	Jérôme		
	T	GROUFFAUD	Adrien		
	T	GUILLOUD	Thierry		
	T	LAVOINE	Teddy		
	T	MAROL	Cédric		
	T	MOREL	Matéo		
T	POINTON	Ludovic			

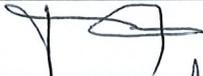
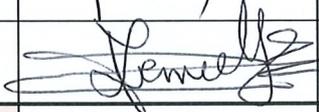
COMPETENCE EAU

COMMUNE / EPCI	Titulaire / Suppléant	NOM	Prénom	SIGNATURE	POUVOIRS (indiquer le nom de la personne qui a le pouvoir)
RIOM LIMAGNE ET VOLCANS	T	BLANCHARD	Christian		
	T	CIBERT-GOTON	Jean-Claude		
	T	CHORDA	Marco	excusé	
	T	DEMAS	Agathe		
	T	DOREILLE	Thierry		
	T	GAUTHIER	Patrice		Roland GRENET.
	T	GRENET	Roland		
	T	LANGLAIS	Gérard		
	T	LUIS	Antonio	excusé	
	T	MESTRE	Noël		
BEAUREGARD L'EVEQUE	T	JAKUBOWSKI	David		
	T	ROCHE	Christophe		
BILLOM	T	DUMAS	Daniel		
	T	VIEIRA	Jean		
BOUZEL	T	DE FONTENAY	Dominique		
	S	DELARBRE	Suzanne		
CHAS	T	COUPERIER	Julie	excusé	
	S	VILLENEUVE	Catherine		
CHAURIAT	T	NENOT	Nicole		
	T	GONZALES	François		

COMPETENCE EAU

COMMUNE / EPCI	Titulaire / Suppléant	NOM	Prénom	SIGNATURE	POUVOIRS (indiquer le nom de la personne qui a le pouvoir)
ESPIRAT	T	MAUBERT	Baptiste		
	S	CHOFFRUT	Marie-Françoise		
MUR SUR ALLIER	T	MAZIN	Vincent		
	T	RODIER	Jean-Pierre		
PERIGNAT ES ALLIER	T	LEON	Bernard		G. LANGLAIS
	T	CREPEL	Michel		
REIGNAT	T	BUGUELLOU	Gérald		
	S	DROUIN	Franck		
ST BONNET ES ALLIER	T	DUMONT	Fabrice		
	S	LABONNE	Didier		
ST JULIEN DE COPPEL	T	MONNET	Charline		
	T	CHAVAROT	Patrick		
VASSEL	T	DUZELIER	Cédric		
	S	ANDRODIAS	Jérôme		
VERTAIZON	T	RAMOS	Jean-Louis		Amalia QUINTON
	T	QUINTON	Amalia		

COMPETENCE SPANC

COMMUNE / EPCI	Titulaire / Suppléant	NOM	Prénom	SIGNATURE	POUVOIRS (indiquer le nom de la personne qui a le pouvoir)
BILLOM COMMUNAUTE	T	BLANZAT	Myriam		
	T	LEMERLE	René		
CLERMONT AUVERGNE METROPOLE	T	BANNIER	Dominique		
	T	BONNEFONT	Philippe		
	T	MARQUIE	Dominique		N. NENOY.
	T	PRADIER	Eric	excuse	
	T	ROCHON	Valérie		
	T	LANDREVIE	Régine		
	T	VESSIERE	Martine		
ENTRE DORE ET ALLIER	T	TISSERAND	Thierry		
	T	DUPOUE	Yannick	excuse	
RIOM LIMAGNE ET VOLCANS	T	BERGER	Arlette		
	T	LUIS	Antonio	excuse	
LIMONS	T	MOREL	Matéo		
	S	BURIAS	Stéphanie		
LUZILLAT	T	DAUPHANT	Guillaume		
	T	FAYET	Pierre		
MARINGUES	T	POINTON	Ludovic		
	T	MAROL	Cédric		
MONS	T	GIBOIN	Jérôme		
	S	MAYMONT	Davy		
ST ANDRE	T	AUDIGIER	Sébastien		

COMPETENCE SPANC

COMMUNE / EPCI	Titulaire / Suppléant	NOM	Prénom	SIGNATURE	POUVOIRS (indiquer le nom de la personne qui a le pouvoir)
LE COQ	S	REBILLARD	Didier		
ST DENIS COMBARNAZAT	T	LAVOINE	Teddy		
	S	MEUNIER	Guillaume		
ST PRIEST BRAMEFANT	T	GUILLOUD	Thierry		
	S	ADAM	Christophe		

COMITE SYNDICAL DU 28 MARS 2024

COMPETENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

COMMUNE / EPCI	Titulaire / Suppléant	NOM	Prénom	SIGNATURE	POUVOIRS (indiquer le nom de la personne qui a le pouvoir)
MARINGUES	T	POINTON	Ludovic		
	T	MAROL	Cédric		